

**Compte rendu Conseil Communautaire  
LUNDI 21 JANVIER 2013 – 18h30  
A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA LOMAGNE TARN ET GARONNAISE**

**Etaient présents :**

Alain FALGAYRAS. Claude LAPORTE. Monique PONS. Maurice SEIGNERON. Jean-Claude BONNEFOI. Jean-Luc DEPRINCE. Christian MAILFERT. Alain CARRERE. Michèle CALMEJANE. Delphine BARRA. Gérard FAURE. Francis SEGAUD. Francis DUILHE. Gérard LATAPIE. Odé GUIRBAL. Jean-Louis DUPONT. Philippe TONIN. Henri SOULIES. Salvador LOPEZ. Bernard DIANA. Rémy THAU. Michel BAQUE. Maurice RAMIREZ. Denys BORDES. Marcel GASQUET. René THAU. Michel MIRAMONT. Christine ADAMSKI. Marie-Christine CARETTE. Francis GARRIGUES. Yves MEILHAN. Marie-Rose FALGAYRAS. Christian CONSTANTIN. Sylvie GUERBERT. Claude BUSO. André AUZERIC. Jean-Claude ROUX. Patrick PRADINES. Séverin BEAUDONNET. René GIAVARINI. Yves NEGRE. Michel DELBREIL.

**Etaient absents, excusés ou non représenté :**

Alain GAUSSENS. Nicole JOUGLAR. Frédéric DELAHAYE. Guy BELLEVAL. Jean-Luc ISSANCHOU. Jean-Claude BOSCH. Emilien ROUCOLLE. Serge FORLAY. Julien-Pierre LAPORTE. Michel BORGOLOTTO.

**Participaient également :**

Madame Isabelle Pontac, Comptable CCLTG  
Madame Isabelle Prête, Secrétaire CCLTG.

**Ordre du jour :**

- ◆ **Requalification de l'ancienne maison de retraite de Larrazet**  
(intervention de Mr J. BARTHELEMY).
- ◆ **Maison de Santé Pluri-professionnelle.**
- ◆ **CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :**  
création d'une nouvelle tranche (100 000 € - 250 000 €).
- ◆ **Questions diverses.**

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h 30 en remerciant les délégués de leur présence.  
Monsieur Odé GUIRBAL est nommé secrétaire de séance.

## **1°) Requalification de l'ancienne maison de retraite de Larrazet**

Monsieur le Président donne la parole à Mr Jacques BARTHELEMY invité pour présenter l'étude concernant le projet de requalification de l'ancienne maison de retraite de Larrazet.

### **Mr Jacques BARTHELEMY résume son parcours professionnel :**

Président de la SAS Couleur Sud, entreprise familiale gérant d'hôtel dans le sud de la France :

- locations gérance : Hôtel du Lac (Foix), Hôtel Le Clocher de Rodez (Toulouse),
- acquisition et rénovation du Moulin de Moissac (aujourd'hui en vente).
- acquisition et rénovation du Belvédère à Lauzerte

Depuis 1997, il est consultant tourisme ;

1999-2000 : Directeur méditerranée pour Pierre et Vacances

1998-1999 : Directeur régional de 35 hôtels Campanile

1994-1997 : Directeur de la chaîne d'Hôtel Clarine (Kyriad)

Depuis 2012, il est professeur en faculté pour les Master 2 –Université Toulouse II.

Il a une formation pluridisciplinaire : maîtrise en Sciences et Techniques « Hôtellerie Tourisme Thermalisme ».

**Monsieur BARTHELEMY a été séduit par le projet de réhabilitation de l'ancienne maison de retraite** de Larrazet en Hôtel-restaurant, espace séminaire et espace bien-être.

Il préconise une structure qualitative dotée d'une architecture moderne.

En ce qui concerne l'hôtel, il souhaite proposer une offre compétitive (une trentaine de chambres).

Un restaurant traditionnel de qualité (3 étoiles) mais non gastronomique sur la base de produits courts en gamme, des mises en œuvre simples avec des produits de terroir.

**Une esquisse de ce que pourrait être le site internet du futur établissement est visible à l'adresse suivante : [www.lespritmacarons.com](http://www.lespritmacarons.com)**

### **Remarques des délégués :**

Mme Delphine BARRA souhaite savoir si l'Hôtel-restaurant pourra accueillir la clientèle autocariste.

Mr BARTHELEMY lui précise que les autocaristes pourront être accueillis.

Mr Alain CARRERE dénonce les conséquences d'un risque financier pour la Communauté de Communes. Il souhaite connaître les raisons pour lesquelles Mr BARTHELEMY, propriétaire du Moulin de Moissac et de l'Hôtel-restaurant de Lauzerte, n'est pas acquéreur du futur Hôtel-restaurant de Larrazet.

Mr BARTHELEMY répond qu'aujourd'hui les établissements bancaires ne financent pas un projet d'Hôtel-restaurant porté par un privé. Quant au risque financier, il n'est pas nul mais la collectivité court un risque si le bâtiment n'est pas réhabilité.

Mr Christian MAILFERT souhaite connaître le montant du capital apporté par Mr BARTHELEMY.

Mr BARTHELEMY explique qu'il sera créé une SAS (Société par Actions Simplifiée) dont il assurera la gérance. Il investira 10 % du montant du capital.

Mr le Président souligne que si la Communauté de Communes investit, ce projet sera subventionné par l'Etat, la Région et le Département.

Madame Michèle CALMEJANE désire connaître le nombre d'emplois généré par ce projet.

Mr BARTHELEMY annonce que 5 à 6 emplois pourront être créés dans l'immédiat.

Madame Monique PONS s'inquiète par rapport à l'environnement de l'Hôtel-restaurant dont le point de vue reste limité.

Mr BARTHELEMY assure que les abords de la Gimone seront embellis.

Mr le Président regrette que la plupart des Lomagnols occultent leurs richesses touristiques et culturelles et fait remarquer que chaque commune possède des sites qui font leur propre originalité et attirent le touriste.

Monsieur le Président explique que la Communauté de Communes doit modifier ses statuts afin que les financeurs (Etat, Région et Département) se prononcent sur le montant des aides susceptibles d'être attribuées.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la prise de compétence :

Création d'établissements à vocation économique, commercial et touristique d'intérêt communautaire. Est d'intérêt communautaire la requalification de l'ancienne maison de retraite située sur la commune de Larrazet : création d'un Hôtel-restaurant avec espace séminaire, espace bien-être et piscine, d'un multiservices, d'un local pour profession libérale et de locaux commerciaux.

**DELIBERATION : VOTE UNANIMITE**

## **2°) Maison de Santé Pluri-professionnelle**

Monsieur le Président annonce qu'il a rendez-vous le 19 février 2013 avec deux représentants de la SCPI HSBC, propriétaire de l'ancien bâtiment de Casino afin d'engager les négociations concernant l'acquisition de ce bâtiment.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de se prononcer sur la prise de compétence :

Création, aménagement et gestion d'une Maison Pluri-Professionnelle à Beaumont de Lomagne

**DELIBERATION : VOTE UNANIMITE**

La délibération portant modification statutaire sera adressée à toutes les communes afin qu'elles se prononcent dans un délai de 3 mois sur les prises de compétence.

### **3°) CFE : Cotisation Foncière des Entreprises**

**Voir tableau en pièce jointe.**

Monsieur le Président informe les délégués qu'il a reçu le Président de Vis Ta Lomagne concernant l'augmentation de la CFE sur notre territoire.

Monsieur le Président explique que la commission Finances et Personnel s'est prononcé favorablement pour la création d'une nouvelle tranche (100 000 € - 250 000 €).

Monsieur le Président soumet au vote du Conseil Communautaire cette proposition.

**Délibération : VOTE UNANIMITE**

#### **Questions diverses :**

##### **Délibérations :**

###### **1°) Versement des fonds de l'Association Lomagne Vivante pour relever les défis**

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'Association Lomagne Vivante a été dissoute en date du 10 décembre 2012.

Le Conseil d'Administration a décidé de reverser les fonds d'un montant de 16 646,17 euros à la Communauté de Commune de la Lomagne Tarn et Garonnaise

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire accepte que les fonds soient reversés sur le budget principal de la Communauté de Communes

###### **2°) Dossiers OPAH bénéficiant des aides financières telles qu'elles ont été approuvées lors du conseil communautaire du 30/10/12 (voir tableau)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Accepte de subventionner les propriétaires bailleurs conventionnant leur logement et propriétaires occupants.

###### **3°) Vente d'un terrain sur la zone d'activité de Bordevieille à Beaumont de Lomagne**

Mr Guillaume MICOULEAU / garage mécanique précision

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

###### **4°) Vente d'un terrain sur la zone d'activité de Bordevieille à Beaumont de Lomagne**

Société SCI D4D Vincent DURRENS / garage contrôle automobile

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité.

Monsieur René GIAVARINI interpelle Monsieur le Président sur la CFE appliquée aux hébergeurs et aux gîtes ruraux par la Communauté de Communes de La Lomagne Tarn et Garonnaise. Dans le Tarn et Garonne, les gîtes ruraux sont exonérés. Pourquoi notre territoire ne pourrait-il pas également s'aligner et appliquer cette exonération ?

Monsieur le Président précise que cette décision a été validée en commission Finances et Personnel, puis délibérée en Conseil Communautaire le 26/09/2011

Cette année les hébergeurs n'ont pas été taxés.

Monsieur le Président informe les délégués que la décision d'appliquer la réforme concernant les rythmes scolaires appartient aux maires des Communes. Chaque Conseil Municipal devra délibérer avant le 1<sup>er</sup> mars 2013.

Monsieur Alain CARRERE interroge Monsieur le Président sur l'état d'avancement d'une éventuelle prise de la compétence « Rivière » par la Communauté de Commune.

Monsieur le Président explique qu'une réunion du Plan d'Action Territorial Gimone a eu lieu ce lundi après-midi. La Communauté de Communes va engager une réflexion sur la prise de cette compétence. Monsieur SOULIES doit lui faire des propositions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

**Le Président,**  
**F. GARRIGUES**

